

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-65 du 27 Février 1995

portant nomination au grade de
Médecin-Lieutenant de l'Elève-
Officier QUENUM Serge Désiré des
Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;

VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

VU la Loi N°93-001 portant Loi des Finances pour le Gestion 1993 ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°90-180 du 08 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

SUR proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Février 1995 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - L'Elève-Officier QUENUM Serge Désiré des Forces Armées Béninoises est nommé au grade de Médecin-Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1994.

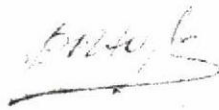
Article 2. - La présente nomination entraîne une incidence financière sur le Budget National, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi N° 93-001 du 1er Février 1993 portant Loi des Finances, gestion 1993.

.../...

Article 3.- Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Février 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



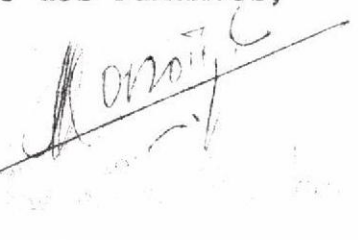
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CC 2 HAAC-CES 2 CAB/MIL 2 MEPR-DN
4 MF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 SPD 2 IGE-DEP-INSAE-DSI 4 DSDV 1
DCF 1 DTCP 1 EMA-SPM 10 INTERESSE 1 DOSSIERS INTERESSE 1 JORB 1.-